

Intervention de de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,  
Ambassadeur, Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations Unies

**Séance d'information : République centrafricaine et MINUSCA**

New York, le 21 février 2019

---

Madame la Présidente,

Je remercie le Représentant spécial Onanga-Anyanga, le Commissaire Chergui, le Directeur général pour l'Afrique du Service européen d'action extérieure Vervaeke, ainsi que mes collègues l'ambassadeur Désiré et l'ambassadeur Hilale. Je salue aussi la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

Madame la Présidente,

L'Accord global de paix signé à Bangui le 6 février est une chance qu'il faut saisir. Le rapport du Secrétaire général nous rappelle l'urgence de mettre un point final aux violences, de restaurer la présence de l'Etat et de créer les conditions de retour pour les personnes déplacées. Nous saluons tous ceux qui ont contribué à cet accord : l'Union africaine, les Nations Unies, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux. Nous les appelons à poursuivre leur soutien à la République centrafricaine, notamment dans le cadre du Comité exécutif de suivi créé par l'Accord de paix. Nous saluons aussi le courage du gouvernement du président Touadéra.

L'accord du 6 février sera vraiment historique à condition que toutes les parties s'investissent sincèrement, entièrement et sans délai dans sa mise en œuvre.

En premier lieu, les groupes armés doivent cesser les hostilités et déposer les armes.

Pour ce qui est du gouvernement, le Président Touadéra s'est engagé à s'attaquer aux causes sous-jacentes du conflit ; en particulier, le pays devra se doter d'une administration inclusive, de forces de défense et de sécurité qui le sont tout autant, et évoluer vers davantage de décentralisation.

La lutte contre l'impunité est une dimension importante. Nous espérons que la Cour pénale spéciale sera bientôt en mesure de commencer ses travaux. Enraciner une culture de la paix, réconcilier les Africains, est possible. D'autres pays l'ont fait. C'est aujourd'hui au tour de la Centrafrique de mettre en place un système de justice transitionnelle pour avancer sur le chemin de la paix durable.

Par ailleurs, ce Conseil a décidé à l'unanimité de renouveler le régime des sanctions sur la RCA, y compris l'embargo sur les armes. C'est évidemment un signal important à l'égard des individus responsables d'entraves importantes au processus de paix. Les sanctions ne sont pas une fin en soi mais restent un moyen pour contribuer à l'objectif de la paix en Centrafrique.

Je voudrais me tourner à présent vers la Mission.

Dans cette phase précoce de mise en œuvre de l'Accord de paix, la MINUSCA doit continuer à exécuter pleinement les tâches de son mandat, notamment la protection des civils, si nécessaire par des actions énergiques comme c'était le cas le mois dernier à Bambari, et en assurant des conditions favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire. La population centrafricaine en a grandement besoin.

Dans ce nouveau contexte après le 6 février, la tâche de soutien au processus de paix prend un sens nouveau. De plus, la MINUSCA, appuyée par la Mission de formation de l'Union européenne et d'autres partenaires, doit continuer à accompagner la réforme du secteur de la sécurité, l'extension de l'autorité de l'Etat, et les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, qui doivent à présent s'accélérer.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier le Représentant spécial M. Onanga-Anyanga pour le chemin accompli avec la MINUSCA, et pour le travail remarquable qu'il a effectué.

Je vous remercie.